

Connaître la RADDHO

Buts et objectifs

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) est une Organisation Non-gouvernementale (ONG), non partisane et laïque qui fut créée à Dakar le 21 avril 1990 par un groupe d'intellectuels africains, constitué en majorité de chercheurs et enseignants à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle pour buts de promouvoir, défendre et protéger les droits de l'homme au Sénégal et en Afrique en :

- veillant au respect de la vie et de la dignité humaine
- promouvant l'exercice plein et entier de la citoyenneté notamment l'égalité effective des droits entre citoyens
- contribuant à l'émergence et à la consolidation de l'Etat de Droit et de la Démocratie en Afrique
- contribuant au rapprochement des peuples africains, en favorisant entre eux, la paix, l'amitié et la solidarité.

Pour atteindre ces buts, la RADDHO use de tout moyen légal visant à :

- faire connaître la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et tout texte international qui présente un intérêt certain pour les droits humains et veiller à leur application effective dans les Etats parties
- collecter, diffuser et échanger toute information relative à la situation des Droits de l'Homme et des Peuples en Afrique et partout dans le monde
- contribuer à l'éducation aux droits humains
- fournir une assistance juridique aux victimes de violations des Droits
- mobiliser l'opinion publique sénégalaise, africaine et internationale pour dénoncer tous les cas de violation des droits humains et faire adopter des textes constitutionnels et législatifs garantissant leur respect
- encourager la coopération entre la RADDHO et les organisations nationales africaines et internationales poursuivant les mêmes buts.

Organisation et fonctionnement

Organes

Les organes de la RADDHO sont :

- le Congrès ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Assemblée Générale des Observatoires décentralisés des droits humains (Statuts, article 8).



RADDHO

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

Le Congrès est l'instance souveraine et suprême de la RADDHO. Le Congrès est composé de l'ensemble des délégués élus parmi les membres de droit par l'Assemblée Générale des Observatoires décentralisés des droits humains aux niveaux national et international. Les modalités d'élection sont fixées par le Règlement intérieur.

Les membres suscités peuvent élire des délégués au Congrès en qualité d'Observateurs. Le Président du Conseil d'Administration, le Secrétariat Général et le Commissaire aux Comptes sont délégués au Congrès (Statuts, article 9, al. 1). Le Commissaire aux Comptes, en tant que Cabinet d'expertise, n'est pas électeur au Congrès (Statuts, article 9, al. 2).

La RADDHO est structurée aux niveaux national, régional et international en Assemblées générales dont l'organe fonctionnel est l'Observatoire décentralisé des droits humains. Les Assemblées générales régionales comprennent tous les membres de la RADDHO à quelque titre qu'ils soient affiliés. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle élit :

- Un (1) Coordonnateur ;
- Un (1) Secrétaire Administratif ;
- Un (1) Secrétaire Trésorier.

Les conditions d'éligibilité sont définies par le Règlement intérieur. Il est créé au niveau de chaque Observatoire décentralisé des droits humains des Commissions au sein desquelles s'investissent les membres de la RADDHO. Il s'agit des Commissions suivantes :

- Surveillance des droits humains ;
- Droits de la Femme et de l'enfant ;
- Prisons et droits des détenus ;
- Droits des réfugiés et personnes déplacées ;
- Droits économiques, sociaux et culturels et lutte contre la pauvreté ;
- Droits au développement, à un environnement et à la paix ;
- Prévention, gestion et résolution des conflits ;
- Droits des victimes de mines antipersonnel.

Modification des Statuts

Les Statuts de la RADDHO peuvent être modifiés par le Congrès sur proposition du Conseil d'Administration, ou sur proposition des deux tiers (2/3) de ses membres de droit à jour de leurs cotisations. Dans tous les cas, les Statuts de l'Organisation ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des délégués statutaires présents au Congrès.

Dissolution

En cas de dissolution, les biens de la RADDHO sont confiés à une Organisation poursuivant les buts.



Adhésion

La RADDHO se compose de membres de droit, de membres associés et de membres d'honneur. Les membres de droit sont ceux qui ont adhéré à la RADDHO de 1990 (date de sa naissance) à 2001. Ils sont les seuls habilités à prendre aux décisions qui engagent la vie de l'Organisation (élections, Conseil d'Administration, Secrétariat Général, Assemblées Générales des Observatoires décentralisés des Droits humains).

Pour être membre associé, il faut :

- être parrainé par deux (2) membres de droit en règle de leurs cotisations ;
- être âgé de dix-huit (18) ans au moins ;
- adhérer aux présents Statuts et Règlement intérieur ;
- s'acquitter d'un droit d'adhésion et d'une cotisation annuelle.

L'adhésion est individuelle (Statuts, article 6, al. 3).

Les membres d'honneur sont choisis par le Secrétariat Général sur approbation du Conseil d'Administration parmi les personnalités nationales ou internationales qui se sont distinguées dans la promotion, la protection et la défense des droits humains ou qui ont rendu d'éminents services à la RADDHO.

La qualité de membre se perd par démission ou exclusion prononcée par le Conseil d'Administration. Les modalités de démission et d'exclusion sont déterminées par le Règlement intérieur. Un membre démissionnaire ou qui est exclu ne peut prétendre au remboursement des cotisations qu'il a versées (Statuts, article 7, al. 1, 2, 3).

Activités

La RADDHO a fortement contribué à l'émergence et au développement d'une culture des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix au Sénégal. C'est ainsi qu'elle a pu se forger une réputation d'objectivité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance d'action et de pensée à travers ses multiples domaines d'intervention quant à la défense et la protection des droits de l'homme.

La RADDHO joue un rôle pilote au sein du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme dont elle alimente les rapports par des plaintes sur les violations des Droits de l'Homme au Sénégal. La RADDHO est membre Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), où elle joue un rôle actif par des interventions et a suscité des missions de membres de la Commission au Sénégal et à Nouakchott. Pour la Zambie, la plainte de la RADDHO a créé la première décision de la Commission dans un contentieux opposant une ONG à un État. De plus, la RADDHO est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH), membre affilié à la Commission Internationale des Juristes (CIJ) et à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH).

La RADDHO participe depuis 1993 à l'observation des élections, domaine dans lequel elle a acquis une expertise reconnue. La RADDHO a récemment coordonné le Collectif des onze



RADDHO
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

ONGs pour la campagne d'inscription sur les listes pour l'élection présidentielle de février 2000 au Sénégal avec le slogan " Ma carte d'électeur, ma force " et a formé mille observateurs répartis sur l'ensemble du territoire national le jour du scrutin. De plus, la RADDHO a mené des actions d'éducation aux droits de l'homme dans le but de faire émerger une capacité citoyenne, préalable indispensable à la pérennisation du système et des valeurs démocratiques.

La RADDHO travaille sur la promotion, la protection et la défense des droits de la femme. Elle œuvre le renforcement du leadership féminin et des capacités organisationnelles et d'intervention des femmes. Elle organise des sessions de formation sur: les instruments juridiques nationaux et internationaux et, est actif dans le domaine de la surveillance des droits de la femme. La RADDHO a organisé à Dakar et dans les onze (11) régions du Sénégal des conférences sur les droits de la femme et l'excision, ainsi que des émissions radiophoniques.

La RADDHO a mené de nombreuses enquêtes sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles subies par les femmes lors du conflit armé en Casamance. Elle a mené plusieurs actions en concertation avec d'autres organisations de femmes telles que le Réseau Siggil Jigeeen (Réseau pour l'Habilitation de la Femme) dont elle est membre du Conseil d'Administration. La RADDHO est membre du Conseil d'Appui des ONG pour le Développement (CONGAD) dont il a coordonné le Réseau Genre et Développement jusqu'en octobre 2000.

Depuis mai 2000, la RADDHO coordonne la Coalition des ONG pour la Défense de l'Environnement et le Développement du Bassin du fleuve Sénégal (CODESEN) qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations de la société civile travaillant sur les personnes affectées par les barrages. L'implication de la RADDHO au sein de la CODESEN a permis de mettre en place un Comité national de coordination du Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts des barrages sur l'Environnement (PASIE), en collaboration avec l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). De plus, la RADDHO participe depuis 1997 au Forum de la Commission Mondiale des Barrages (CMB) qui a publié son rapport en novembre 2002, en présence d'éminentes personnalités dont le Président sud-africain Nelson Mandela et le Président de la Banque Mondiale. Actuellement, la RADDHO est membre du Forum du Projet Barrages et Développement, domicilié au Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi (Kenya).

En plus de ces domaines d'intervention, la RADDHO a mené plusieurs activités de promotion, de protection et de défense des droits de la femme. Des sessions de formation, des conférences, des tables rondes, des rencontres avec les partis politiques, une exposition et des émissions radiophoniques se sont déroulées sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, le Code de la famille sénégalais, le leadership féminin et la parité, la situation des femmes et des enfants réfugiés, et la surveillance des droits de la femme. La RADDHO a mené des enquêtes sur des victimes de violence conjugale et de viol à travers le pays, ainsi que sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles subies par les femmes lors du conflit sénégalais en Casamance.

La RADDHO est membre du Comité national de Suivi du Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme relatif aux droits de la femme. Elle a participé à toutes les activités dudit comité de sensibilisation des autorités. De même, la RADDHO a géré



RADDHO

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

l'exposition de la journée internationale des Femmes le 08 mars 2001. De plus, la RADDHO est membre du conseil d'administration du Réseau Siggil Jigéen, et a coordonné le Réseau Genre et Développement du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD) jusqu'à octobre 2000.

En dépit de ses multiples relations avec les organisations non-gouvernementales et intergouvernementales, l'indépendance de la RADDHO n'a jamais été affectée. Mieux, elle s'est même consolidée dans ces relations de partenariat où la RADDHO s'occupe des questions de surveillance des droits de l'homme et de médiation entre différentes parties. Il en est ainsi le cas du conflit armé qui oppose le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance et l'État du Sénégal. Tout en travaillant avec le MFDC et le Gouvernement du Sénégal, la RADDHO n'a jamais cessé de dénoncer les violations de droits de l'homme perpétrées par les parties en conflit depuis dix huit ans. C'est d'ailleurs à ce titre que la RADDHO a été sollicitée par le MFDC et le Gouvernement du Sénégal pour jouer un rôle d'Observateur dans les négociations de paix en Casamance.

La RADDHO a envoyé plusieurs missions d'investigation en Casamance et dans la Vallée du fleuve Sénégal, ainsi qu'en Guinée-Bissau et en Gambie. Ces missions se sont concentrées sur les aspects humanitaires des crises en Casamance et ailleurs, l'impact du conflit sur les femmes et les enfants, les conditions de vie précaires dans les camps de réfugiés, et sur les problèmes découlant de la xénophobie. La RADDHO a mené des actions de soutien aux réfugiés et personnes déplacées qui lui ont valu une reconnaissance nationale et régionale, ainsi que le poste de coordinateur de WARIPNET (West African Refugees and Internally Displaced Person Network).

Dans le cadre de WARIPNET, la RADDHO travaille sur les politiques des gouvernements ouest-africains en faveur des réfugiés et personnes déplacées. Elle s'engage dans des campagnes de lobbying afin de protéger les droits des réfugiés et des personnes déplacées, et soutient la recherche et l'éducation pour résoudre ces problèmes fondamentaux. Son action en direction des réfugiés et personnes déplacées, des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables s'est beaucoup accrue et approfondie au cours ces trois dernières années.

Depuis 1995, la RADDHO s'est également impliquée dans la surveillance des conditions de détention au niveau des prisons du Sénégal. Dans le cadre de l'action des ONG pour une Justice pénale internationale, la RADDHO a pris une part prépondérante dans l'élaboration de la stratégie qui a aboutit à l'inculpation de l'ex-dictateur Hussein Habré en juillet 2000 pour complicité d'actes de tortures et de barbarie. La RADDHO a aussi plaidé pour la mise sur pieds d'un Tribunal Pénal International (TPI). A cet effet la RADDHO a publié un ouvrage intitulé : La Cour Pénale Internationale intitulé. L'Afrique face au Défi de l'impunité.

En tant que membre de la Campagne Internationale pour l'Interdiction des Mines antipersonnel (ICBL) qui a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 1997, la RADDHO a joué un rôle important dans la ratification par les pays de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de la Convention contre l'usage des Mines antipersonnel. De plus, la RADDHO a joué un rôle fondamental dans la création de l'Association des Victimes de Mines antipersonnel en Casamance.



RADDHO

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

La RADDHO entretient un partenariat avec plusieurs organisations internationales de défense des droits humains : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amnesty International, Human Rights Watch, Lawyers Committee For Human Rights, Interrights, Organisation Mondiale Contre la Torture, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, etc.. La RADDHO est membre actif de plusieurs collectifs d'ONG de défense des droits humains aux niveaux tant national, régional qu'international.

La RADDHO a été sollicitée pour coordonner un ensemble d'initiatives allant du Groupe pour la Défense de la Liberté d'Information (GDLI) au Collectif International des ONG Contre l'Impunité (Inculpation de Hussein Habré), en passant par la défense des cas Alpha Condé (République de Guinée), d'Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), de Boubacar Ould Messaoud (Président de SOS Esclaves-Mauritanie), de Ch'bih Ould Malainine (leader d'un parti d'opposition toujours en prison en Mauritanie). Au Sénégal, la RADDHO a coordonné plusieurs activités des ONG nationales de défense des droits de l'homme : affaires des parlementaires et personnalités illégalement détenus, affaire du syndicaliste Mademba Sock et d'autres de ses collègues du Syndicat Unique des Travailleurs de l'Electricité (SUTELEC), affaire Talla Sylla (leader du Joef Joel, parti d'opposition).

A l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la RADDHO a été à l'origine de grandes mobilisations pour vulgariser les principes contenus dans les traités et conventions internationales de défense et de promotion des droits humains. De 1998 à nos jours, la RADDHO a œuvré pour la ratification par le Sénégal de la Charte Internationale instituant la Cour Pénale Internationale, la Convention Internationale pour l'Interdiction des Mines antipersonnel ainsi que celle contre la torture. Dans le cadre de l'animation et du lobbying, la RADDHO a entrepris l'organisation d'une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion publique nationale et internationale qui a fortement influencé le comportement des autorités sénégalaises à prendre de mesures légales pour éradiquer la torture.

La presse aussi bien nationale qu'internationale a également rendu compte de toutes les actions d'envergure de la RADDHO qui s'est positivement illustrée par l'éducation à la citoyenneté et par la défense de la justice sociale pour l'enracinement et l'application des principes républicains et démocratiques, en vue de l'approfondissement de la démocratie et de la consolidation de l'État de droit. De ce point de vue, la presse a bien relayé tous les débats sur la problématique des droits humains posés par la RADDHO en tant qu'ONG évoluant dans un pays en développement et oeuvrant pour l'instauration d'une véritable démocratie.

C'est ainsi que la RADDHO a pu se forger une réputation d'objectivité, de neutralité et d'impartialité vis à vis de tous les acteurs sociaux et politiques. Cette indépendance d'action et de pensée lui est chère. Elle en est même jalouse car c'est elle qui constitue le socle ou l'ancrage de la société civile sénégalaise dont le renforcement constitue l'objectif majeur de la RADDHO. Ceci lui assure aujourd'hui un rôle de premier plan reconnu par tous les observateurs aux niveaux national, régional, voire international.

Plan quinquennal de la RADDHO : 2002-2007

Au sortir de son deuxième Congrès ordinaire, tenu à Dakar les 20 et 21 avril 2002, la RADDHO a élaboré un Plan quinquennal (2002-2007) autour de sept (7) Programmes au sein



RADDHO
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

desquels sont logés tous les projets spécifiques des Observatoires décentralisés des droits humains.

Programmes

- Promotion des droits humains
- Protection des droits humains
- Bonne Gouvernance
- Prévention, gestion et résolution des conflits
- Genre et Droits humains
- Communication
- Personnes et groupes vulnérables

Projets spécifiques

- Surveillance dans les Prisons du Sénégal (RADDHO/Union Européenne dans le cadre des Observatoires décentralisés des droits humains)
- Prévention, Gestion et Résolution des Conflits en Afrique de l'Ouest
- Construction de la Paix en Casamance
- Réintégration d'anciens combattants en Guinée Bissau (OIM/RADDHO)
- Formation pratique de jeunes défenseurs des droits humains en Afrique francophone (RADDHO/Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme)
- Appui aux acteurs de négociation de la paix en Casamance. Régions de Kolda et de Ziguinchor (RADDHO/Union Européenne)
- Victimes de mines anti-personnel en Casamance (Observatoire des droits humains de Ziguinchor)
- Création de Cyber-Cafés dans Observatoires décentralisés des droits humains (OSIRIS/RADDHO)
- Création d'un Service d'Édition de la RADDHO
- Droits économiques, sociaux, culturels et lutte contre la pauvreté
- Sensibilisation sur l'excision (Observatoires des droits humains de Kolda, de Saint-Louis et de Tambacounda)
- Animation en activités manuelles à l'intention des enfants défavorisés (Observatoire des droits humains de Saint-Louis)
- Bonne gouvernance politique (consultations électorales, Etat de droit, démocratie)
- Bonne gouvernance économique et sociale (justice, égalité des citoyens devant la loi, équité dans la gestion des affaires publiques)
- Autofinancement de la RADDHO
- Appui institutionnel de la RADDHO (Ambassade de la Suède/RADDHO)

Partenaires

- Union Européenne
- Fondation Ford
- Ambassade de la Suède



RADDHO
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

- DIAKONIA Suède
- Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme
- Interrights (ONG Internationale basée à Londres)
- Human Rights Watch (USA)
- Fondation Friedrich Ebert
- Ambassade des Pays-Bas
- Ambassade du Royaume Uni
- Ambassade de la République Populaire de Chine
- Ambassade des États Unis d'Amérique (USA)
- Agence Américaine pour le Développement International (USAID)/Sénégal
- NOVIB (ONG Hollandaise)
- Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne
- Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF)



RADDHO

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme